

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2021 A 20 HEURES

* * *

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre mars, à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LORIOT, Maire.

Présents : 20

Mmes BIZERAY, BOUHOURS, BUROT, HUET, LE BRAS, LOISEAU, MARC, MONTIGNY-FRAPY, PLOT.
Mrs AUGEREAU, BERTOLINO, CATANZARO, CHARBONNIER, FLASQUIN, FRÈRE, HAMEL, LORIOT, LUDOVIC, PLOT, ROY.

Absente excusée avec pouvoir : 1

Madame SALE a donné pouvoir à Madame LOISEAU.

Absents excusés : 2

Madame MARIE, Monsieur CHOLLET.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur LUDOVIC a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2021.

- Réorganisation du fonctionnement du conseil municipal

- Budget annexe - Travaux Connexes-AFAF-LGV-BPL

- * Vote du Compte Administratif 2020
- * Approbation du Compte de Gestion 2020
- * Affectation du résultat 2020
- * Vote du Budget Primitif 2021

- Subvention municipale 2021

- * Association sportive FC St Saturnin - La Milesse

- Révision des loyers commerciaux

- Annulation de titres

- * Droit de place

- Affaires diverses

- * Compte-rendu des commissions
- * SIVOM de l'Antonnière
 - ✓ Compte-rendu des commissions
- * Le Mans Métropole
- * Point sur les subventions sollicitées auprès des instances départementales, régionales et de l'Etat

- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2021

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 février 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité l'approuve.

Démission au poste de 2^{ème} adjoint : réorganisation du fonctionnement du Conseil Municipal

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Céline MONTIGNY-FRAPY en tant qu'adjointe. Selon l'article L2122-15, la lettre de démission de Madame MONTIGNY-FRAPY a été adressée à Monsieur Le Préfet de La Sarthe qui a accepté cette démission le 16 mars 2021.

Conformément à l'article L 2122-14 du CGCT, le Conseil Municipal doit être convoqué dans les 15 jours à compter de la date de notification de l'acceptation du Préfet à l'intéressée.

Monsieur Le Maire explique que selon le 5^{ème} alinéa de l'article L 2122-8 du CGCT prévoit une dérogation quand un seul adjoint doit être remplacé et précise : « Toutefois, quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le Conseil Municipal peut décider, sur la proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de son effectif légal ou compte moins de cinq membres. »

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'une des deux propositions suivantes :

1^{ère} Proposition :

Le Conseil Municipal souhaite conserver le même nombre d'adjoints. Dans ce cas l'article L 2122-7-2 prévoit que l'adjoint élu occupera le même rang que l'élu démissionnaire et devra en outre être du même sexe que celui qu'il succède (article L2122-7).

2^{ème} proposition :

Le Conseil Municipal décide de ne pas pourvoir la vacance du poste occupé initialement par l'adjoint démissionnaire.

Dans ce cas, il réduit le nombre d'adjoint en conséquence par délibération. L'ordre du tableau est modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas pourvoir la vacance du poste occupé initialement par la 2^{ème} adjointe.
- décide que le nombre d'adjoints est de trois.
- prend acte du nouvel ordre du tableau.
- donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document et prendre toute décision relative à cette démission.

Vote des indemnités des élus suite à la démission d'un adjoint.

Le Conseil Municipal n'ayant pas pourvu le poste de 2^{ème} adjoint suite à la démission de Madame Montigny-Frapy, le nouvel ordre du tableau du Conseil Municipal ayant été établi, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de voter les indemnités Maire, Adjoints et Conseils Municipaux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas modifier le taux des indemnités des élus
- décide de fixer et voter les indemnités des élus (Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués) à compter de ce jour comme suit :

Fonction Dans l'ordre du tableau suite à la démission de la 2^{ème} adjointe non pourvu par décision du Conseil Municipal	Nomination	Taux selon Indice brut terminal de la fonction publique territoriale en vigueur
Maire	LORIOT Claude	42 %
1 ^{er} adjoint	CANTANZARO Jean-Luc	16 %
2 ^{ème} adjoint	FRERE Danny	16 %
3 ^{ème} adjoint	BUROT Anita	16 %

Conseiller délégué	ROY Philippe	8 %
Conseillère déléguée	HUET Nadège	8 %
Conseiller délégué	PLOT Olivier	8 %

Finances : budget L.G.V

Budget annexe, Travaux Connexes-AFAF-LGV-BPL

- Approbation du Compte Administratif 2020 : Budget annexe, Travaux Connexes-AFAF-LGV-BPL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte Administratif de l'exercice 2020 qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice	0 €
Recettes de l'exercice	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0 €
Résultat global de la section	0 €

Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice	59 639,57 €
Recettes de l'exercice	0 €
Résultat de l'exercice (déficit)	- 59 639,57 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	90 390,86 €
Résultat global de la section (excédent)	30 751,29 €
Résultat global de clôture (excédent)	30 751,29 €

Avant de procéder au vote, Monsieur LORIOT cède la présidence de la séance à Monsieur CATANZARO Adjoint au maire et quitte la salle de réunion.

Considérant que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré les finances pendant l'exercice 2020, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2020 ainsi présenté et donne quitus à Monsieur LORIOT, Maire lors de l'exercice 2020 de sa gestion pour celui-ci.

Approbation du Compte de Gestion 2020 : Budget annexe, Travaux Connexes-AFAF-LGV-BPL

⇒ Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget annexe Travaux connexes AFAF-LGV-BPL dressé par Monsieur Jean MARTY, Receveur Municipal, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, Monsieur Jean MARTY pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, accompagné des états de développement des Comptes de Tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes Sections Budgétaires et Budgets Annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, Monsieur Jean MARTY pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leurs parts.

Affectation du résultat 2020 : Budget annexe, Travaux Connexes-AFAF-LGV-BPL

Le conseil municipal de la commune de LA MILESSE,

Réuni sous la Présidence de Monsieur LORIENT Claude, Maire,

Vu le résultat d'exécution du Budget annexe, Travaux Connexes-AFAF-LGV-BPL visé par Monsieur Jean MARTY, Receveur Municipal,

Statuant sur l'affectation des résultats 2020,

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre de l'exercice antérieur, un excédent de	90 390,86 €
- au titre de l'exercice arrêté, un déficit de	- 59 639,57 €
soit un résultat à affecter de	30 751,29 €

Considérant pour mémoire :

que le montant du virement à la section d'investissement (**ligne 023**) prévu au budget de l'exercice arrêté est 0 €

que la section d'investissement, solde d'exécution, hors restes à réaliser est excédentaire de 30 751,29 €

que le solde des restes à réaliser en investissement présente un excédent de 0 €

que l'affectation obligatoire est donc de 0€ (cpte 1068)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Affectation excédent d'investissement de l'exercice 2020 (compte 001) : 30 751,29 €
- Affectation en réserve (compte 1068) : 0 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 0 €

Vote du Budget Primitif 2021 : Budget annexe, Travaux Connexes-AFAF-LGV-BPL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable,

VU le projet de budget primitif 2021 proposé par la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le Budget Primitif pour l'exercice 2021 après s'être prononcé :

- par chapitre pour la section de fonctionnement
- par chapitre pour la section d'investissement et « opérations d'équipement »

Et l'**arrête** comme suit :

- en recettes et dépenses de fonctionnement	0,00 €
- en recettes et dépenses d'investissement	30 751,29€

Vote des subventions municipales 2021 : Association sportive FC ST Saturnin – La Miliesse

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qui s'est déroulée le lundi 8 mars 2021 entre les représentants du club de football et certains membres du Conseil Municipal.

Après avoir donné un compte-rendu de cette rencontre, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le versement d'une subvention à l'Association Sportive FC St Saturnin-La Miliesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre, 8 abstentions :

- décide de verser une subvention d'un montant de 6 227,69 € à l'Association Sportive FC St Saturnin – La Miliesse.
- le montant de cette subvention de 6 227,69 € sera prélevé sur les divers de l'article 6574 votés lors du Conseil Municipal en séance du 20 février 2021
- prend acte que ce versement sera réalisé après un compte rendu de la situation financière du Club au mois de juin 2021.
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour appliquer la présente décision et signer tout document s'y rapportant.

- Révision des loyers commerciaux.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les loyers commerciaux n'ont pas subi :

- d'augmentation en 2019 (délibération n°2019-05-D01 du 21 mai 2019 en raison de la situation économique et en soutien aux commerçants)
- de révision en 2020 (certains commerçants ayant également bénéficié du gel de leur loyer en raison du confinement dû à la pandémie).

Les loyers commerciaux n'ont pas été augmentés depuis le 1^{er} avril 2018.

Monsieur Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à une éventuelle augmentation des loyers au 1^{er} avril 2021.

Après avoir transmis l'état des loyers avec les simulations faisant apparaître les nouveaux loyers au 1^{er} avril 2021, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les loyers (crise sanitaire) et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir les loyers aux tarifs en vigueur actuellement.
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour mettre en œuvre la présente décision et signer tout document s'y rapportant.

Annulation de titres : droit de place

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le trésor public sollicite l'effacement des dettes de la SARL BURGER AUTRE'MANS dues à cette date pour un montant de 104,00 €.

Cet effacement de dettes concerne les titres 962 et 963 sur le budget 2019 et concerne les droits de place.

Cette société a été déclarée en redressement judiciaire par jugement du 03/09/2019 converti en liquidation judiciaire en date du 29/10/2019.

Au vue de ces informations, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette annulation de titres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'effacement des créances de la SARL BURGER AUTRE'MANS pour un montant de 104,00 €.
- Charge Monsieur le Maire de mandater la somme de 104,00 € au compte de 6542 pour solder les titres de recettes impayées.

Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2021.

Compte rendu des commissions

*** Commission Vie Scolaire - Vie Associative – Animation – Communication : Anita BUROT**

- Vie Scolaire :

Un compte rendu du conseil d'école de l'école maternelle est donné, des travaux sont sollicités. Des travaux de fouilles étant nécessaire à l'arrivée de la fibre, les délais de connexion à la fibre sont repoussés.

L'école élémentaire organise un carnaval jeudi 1^{er} avril. A cette occasion, Madame la directrice a sollicité des crêpes auprès de Sandy, cuisinier au restaurant scolaire. Un accord a été donné, Sandy fera une crêpe par élève soit environ 180 crêpes, l'école gère les jus d'orange. Le Conseil Municipal prend acte et estime que la participation du cuisinier du restaurant scolaire à l'élaboration des crêpes est tout à fait exceptionnelle pour cette année scolaire afin de remercier les enfants de leur implication dans les gestes barrières durant cette crise sanitaire.

Une boîte a été déposée à l'école élémentaire, les enfants peuvent y déposer leurs idées, elle sera retirée au moins d'avril, un bilan sera fait.

Le Conseil Municipal des Enfants réuni dernièrement a rencontré Romain Charbonnier afin de préparer un chemin pédestre avec des énigmes. Les familles pourront le parcourir et résoudre les énigmes. Ce chemin ne sera pas trop long et devrait être prêt au mois de juin.

Madame BUROT propose aux membres de la Commission Vie Scolaire de se réunir le lundi 19 avril 2021 à 19 h.

Les élèves de l'école élémentaire seront amenés à réfléchir sur le développement du centre bourg à compter du mois de septembre 2021. Des visites d'entreprises et exploitations agricoles seront programmées en 2022.

- Vie associative :

Un règlement destiné aux associations pour participer au marché est en cours d'établissement. Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur ce règlement.

- Communication

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte-rendu de la commission, comme noté, la trame du prochain bulletin a été élaborée.

Sur le site internet de la Commune, un « pavé » RGPD a été inclus. Un inventaire des éléments du site est en cours, le site devrait être modifié fin du 2^{ème} trimestre.

Un rendez-vous avec les services de l'ATESART sera programmé pour parler du RGPD.

Le travail sur le logo de la commune commencera à compter de septembre 2021.

- Animations

Une animation est prévue sur le marché le dimanche de Pâques.

Commission Economie - Informatique : Jean-Luc CATANZARO

- Informatique

La connexion à la fibre prend du retard :

- Ecole Maternelle : Les fourreaux étant écrasés, il faut en remettre un pour permettre le passage de la fibre.
- Centre François Rabelais : aucun réseau n'arrive, il faut le prévoir. C'est le bâtiment le plus urgent.
- Salle Doisneau, une demande d'autorisation auprès de la Poste est en cours.
- Le Stade est terminé.

Commission Santé, Vie Sociale : Elise LE BRAS

La commission a rencontré la commission travaux pour recenser les projets et les priorités.

Une réunion avec les Conseillers Départementaux est programmée afin de connaître les financements et leur modalité d'attribution.

Commission Travaux : Dany FRÈRE

Espaces verts :

Les fleurs du Square René Chapron sont cueillies. Il est rappelé qu'il est interdit de cueillir des fleurs au Square René Chapron.

Un panneau indiquant l'aire de jeux pour enfants au Côteau du Chêne va être posé.

Le nettoyage des espaces verts et les tontes vont commencer.

Le grillage du City Park est abîmé en raison du passage de personnes par-dessus pour récupérer les ballons. Le portillon restera ouvert.

Services techniques :

La ruelle accédant à la rue des Ecoles est en cours de finition (pavage, bordures) par les services techniques.

Les prochains travaux sont le déplacement du bungalow du foot et celui du local sanitaire tennis et salle de pétanque au boulodrome.

Des achats de matériel pour les services espaces et techniques sont actés selon les crédits votés lors du vote du budget primitif 2021.

Audits énergétiques.

Pour rappel, 6 bâtiments sont concernés, Monsieur Philippe ROY transmet à la commission travaux qui aura à acter selon trois options en fonction des économies d'énergie à prendre en considération en priorité.

Chemins pédestres.

Un nouveau chemin par le Bois du Croc de 7 km est en cours de balisage par Romain Charbonnier.

Panneau lumineux

Monsieur PLOT Olivier informe le Conseil Municipal que la Commission se réunira le 7 avril 2021 à 19h30. Avant la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera à 20 heures.

La prochaine réunion de la Commission Travaux se déroulera le mercredi 21 avril 2021 à 18h30.

SIVOM de l'Antonnière : Céline MONTGNY-FRAPY

Le prochain comité syndical se déroulera le mercredi 31 mars prochain dont la partie la plus importante sera le vote du budget primitif 2021.

Il a été demandé aux professionnels du Centre Social EIRA de réaliser un document sur les besoins du CLSH. De deux lieux d'accueil, le centre social est passé à quatre lieux d'accueil, les locaux devenant exigus en raison de la crise sanitaire.

Il en est de même pour le local ados.

Maison de l'Enfance : SPL

Pour rappel, il manque de bénévoles pour la gouvernance, les administrateurs quitteront leur poste fin décembre 2021. Il y a urgence.

Il faudrait installer un panneau « Rassemblement »

MARPA

Rendez-vous a été pris avec le SDIS pour avoir leur avis sur les différents cheminements à l'extérieur. Les blocs de secours sont à remplacer.

Un état des lieux est en cours sur l'ensemble des bâtiments concernant l'action sociale du SIVOM pour qu'ils soient entretenus et de se détériorent pas.

Le Mans Métropole :

En juin 2022, la pépinière d'entreprises devrait être construite.

Cénovia a déposé le permis de construire dans le cadre de la pose des ombrières.

Point sur les subventions sollicitées auprès des instances départementales, régionales et de l'Etat.

Pour rappel, les dossiers de subventions ont été déposés dans le cadre des travaux d'économie d'énergie des bâtiments communaux.

Dossier déposé auprès des services de l'Etat :

Un dossier a été déposé auprès des services de l'Etat avant le 28 février 2021. Les subventions sollicitées sont au titre de la DETR ou/et DSIL. L'accusé réception a été transmis. Il reste à attendre l'instruction du dossier. Une demande de devis a été sollicitée pour compléter le dossier, une dérogation a été demandée auprès des services de la Préfecture pour une prise en considération de l'échéancier transmis par STUDEFFI, le bureau d'études.

Région des Pays de La Loire

Un dossier a été déposé auprès de la Région des Pays de La Loire au titre de la mesure 86.

La mesure 86 a été délibérée par Le Conseil Régional dans le cadre du Plan de Relance de la Région des Pays de La Loire. Son instruction est en cours.

Département de la Sarthe.

Dans le cadre du Plan de Relance, le Département a octroyé à la commune de La Milesse une somme de 48 510 €. La convention concernant cette subvention pouvant être attribuée pour plusieurs projets, a été signée par Monsieur Le Maire.

Une somme de 8 000 € pourrait être sollicitée pour les travaux de rénovation énergétiques des bâtiments communaux. Cette somme sera sollicitée si le montant des subventions entre l'Etat et La Région n'atteint pas les 80 %.

Fonds de concours LMM

Le fonds de concours de LMM sera sollicité selon l'octroi des autres subventions.

AFFAIRES DIVERSES

Soutien des élus LMM à la Capitale française de la culture 2022

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné son soutien au nom de la commune de La Milesse à la ville du Mans quant à sa candidature pour être « Capitale française de la Culture 2022 ».

Fresnay-sur-Sarthe : commune candidate au Plus Beau Village de France

Monsieur Le Maire demande aux élus millessois de soutenir cette candidature, il le fera pour la commune de La Milesse. Les élus émettent un avis favorable.

Anniversaire de la doyenne de la commune.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté, accompagné de Madame Anita BUROT, adjointe, à l'anniversaire de Madame JARROSSAY doyenne de la commune qui a fêté ses 106 ans. Des fleurs ont été offertes à Madame JARROSSAY.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 07 avril 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur Le Maire lève la séance à 22 heures.